

COMMUNE DE CASSANIOUZE
PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 avril 2021

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
De présents : 13
De votants : 15

Date de convocation : 9 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize avril à 20 heures
Le Conseil Municipal de la commune de Cassaniouze, assemblé en session ordinaire, s'est réuni à la salle multi-activités après convocation légale, sous la présidence de Michel CASTANIER, Maire

Etaient présents :

Mmes.MM : BIOULAC Josiane, BOULANGER Jean-Pierre, CASTANIER Michel, CASTANIER Nadine, COURTOIS Martine, DRACON Baptiste, FONTANEL Didier, KISS Elisabeth, LAVEISSIERE Jérôme, LEYBROS Marie-Jeanne, MAS Maurice, PLANTECOSTE Yoann, VENZAC Jean Marc.

Etaient absents :

MM : MARCENAC Cédric (a donné pouvoir à M. Jean Marc VENZAC), MAZARD Daniel, (a donné pouvoir à Michel CASTANIER).

Secrétaire de séance : Yoann PLANTECOSTE

ORDRE DU JOUR

- 1/ Vote des budgets
- 2/ Questions diverses

I/ VOTE DES BUDGETS

Monsieur le Maire précise aux membres du conseil que le budget a été préparé par la commission des finances et qu'il a ensuite été examiné et validé par le percepteur.

Les quatre budgets présentés ci-dessous (Commune, Eau et assainissement, CCAS et Lotissement) s'équilibrent tous en dépenses et en recettes.

A) BUDGET DE LA COMMUNE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		649 600,47 €	RECETTES		649 600,47 €
011	Charges à caractère général	143 800,00 €	002	Résultats d'exploitation reporté	126 589,47 €
012	Charges de personnel	234 445,00 €	013	Atténuation de charges	8 500,00 €
014	Atténuation de produits	2 434,00 €	042	Opération d'ordre de transfert entre sections	4 586,00 €
022	Dépenses imprévues	30 350,00 €	70	Produits ou prestations de service	33 286,00 €
023	Virement section d'investissement	167 967,47 €	73	Impôts et taxes	175 674,00 €
042	Opérations d'ordre et de transfert	9 470,00 €	74	Dotations	290 965,00 €
065	Autres charges de gestion courante	50 251,00 €	75	Autres produits de gestion courante	10 000,00 €
066	Charges financières	10 883,00 €			

INVESTISSEMENT

DEPENSES		450 342,42 €	RECETTES		450 342,42 €
001	Solde reporté	106 404,95 €	021	Virement de la section d'exploitation	167 967,47 €
020	Dépenses imprévues	18 000,00 €	040	Opération d'ordre de transfert entre section	9 470,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	4 586,00 €	10	FCTVA	74 500,00 €
16	Remboursements d'emprunts	53 223,00 €	1068	Excédent de Fonctionnement capitalisé	106 404,95 €
20	Immobilisation incorporelles	3 220,00 €	13	Subventions d'investissement	92 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	21 500,00 €			
21	Immobilisations corporelles	22 076,00 €			
23	Immobilisation en cours	221 332,47 €			

B) BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		109 905,64 €	RECETTES		109 905,64 €
011	Charges à caractère général	33 100,00 €	002	Résultats d'exploitation reporté	12 200,64 €
012	Charges de personnel	8 500,00 €	042	Opération d'ordre de transfert entre sections	4 305,00 €
014	Atténuation de produits	11 300,00 €	70	Produits ou prestations de service	93 400,00 €
022	Dépenses imprévues	1 847,64 €			
023	Virement section d'investissement	9 000,00 €			
042	Opérations d'ordre et de transfert	41 391,00 €			
065	Autres charges de gestion courante	500,00 €			
066	Charges financières	3 267,00 €			
067	Charges exceptionnelles	1 000,00 €			

INVESTISSEMENT

DEPENSES		309 744,95 €	RECETTES		309 744,95 €
001	Solde reporté	32 234,95 €	021	Virement de la section d'exploitation	9 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	4 305,00 €	040	Opération d'ordre de transfert entre section	41 391,00 €
16	Remboursements d'emprunts	10 424,00 €	10	Affectation du résultat et FCTVA	35 734,95 €
23	Immobilisation en cours	262 781,00 €	13	Subventions d'investissement	99 400,00 €
			16	Emprunts	124 219,00€

C) BUDGET DU CCAS

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		1 483,52 €	RECETTES		1 483,52 €
011	Charges à caractère général	1 083,52 €	002	Résultats d'exploitation reporté	983,52 €
065	Autres charges de gestion courante	400,00 €	70	Produits ou prestations de service	100,00 €
			75	Autres produits de gestion courante	100,00 €
			77	Produits exceptionnels	300,00 €

"Il est à noter, en recette du budget du CCAS, un don de 100 € fait par M. Boulanger en remerciement du bois qui lui a été donné suite à la coupe d'arbres dangereux effectuée par la commune".

D) BUDGET LOTISSEMENT

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		306 458,61 €	RECETTES		306 458,61 €
002	Déficit reporté	3 171,31 €	042	Variation stocks terrain aménagés	267 062,30 €
011	Charges à caractère général	2 000,00 €	70	Vente terrains aménagés	36 215,00 €
042	Variations stocks terrains aménagés	299 617,37 €	75	Autres produits de gestion courante	10,00 €
065	Autres charges de gestion courante	10,00 €	77	Subvention exceptionnelle de la collectivité	3 171,31 €
066	Charges financières	1 659,93 €			

INVESTISSEMENT

DEPENSES		496 239,33 €	RECETTES		496 239,33 €
001	Déficit reporté	211 589,00 €	16	Emprunts auprès établissement de crédit	196 621,96 €
16	Emprunts auprès établissement de crédit	17 588,03 €	040	Terrains aménagés	299 617,37 €
040	Terrain aménagés	267 062,30 €			

Par 15 voix pour, aucune abstention et aucune voix contre, ces divers budgets sont adoptés.

II / QUESTIONS DIVERSES

1) Vote des taux des taxes directes locales

Les taux proposés par le Maire pour l'exercice 2021 sont inchangés :

TAXE FONCIÈRE - BÂTI	TAXE FONCIÈRE - NON BÂTI
38.93	71.68

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité malgré des contraintes budgétaires actuelles de plus en plus prégnantes, de ne pas modifier cette année encore les taux d'imposition

2) Organisation communale de la vaccination

La municipalité a mis en place courant avril un service d'accompagnement et de transport par car ou par covoiturage, dédiés aux personnes de plus de 75 ans sans moyen de locomotion qui souhaitent se faire vacciner. Une douzaine de personnes ont bénéficié de ce service communal ponctuel et ont pu ainsi recevoir leur première dose de vaccin. Le rappel de vaccination est prévu dans les mêmes conditions fin avril.

3) Organisation des animations estivales 2021

Une réunion est prévue prochainement avec l'organisme "Eclat" en vue de retenir dès à présent les spectacles susceptibles d'animer notre commune en période estivale 2021.

Un débat a lieu au sein du conseil municipal concernant l'attribution comme l'an passé d'une subvention de 1000 € au titre de l'organisation d'une course cycliste. Ce montant apparait, pour certains conseillers, disproportionné au regard de l'engouement de la population estivale pour ce type d'activité et des bénéfices récoltés par la commune et ses commerces au cours de cette prestation. Il a été décidé qu'une nouvelle évaluation sera demandée aux organisateurs de la course pour revoir le montant qui peut leur être attribué

Après délibération la subvention de 1000 € demandée pour la course n'a pas été votée et non inscrite au budget primitif 2021

Monsieur Jean-Marc Venzac informe le conseil qu'il est contre l'organisation d'une course cycliste.

4) Projet de remplacement de la Station d'épuration et tarifs eau et assainissement 2021

Le ratio d'endettement de Cassaniouze ne pose pas de problème pour l'obtention aides au financement du projet de construction d'une nouvelle station d'épuration en lit de roseaux dont le coût est estimé à environ 500 000 à 600 000 €. Toutefois afin pouvoir bénéficier de l'ensemble des subventions départementales et régionales et de l'agence de l'eau Adour Garonne Grand Sud Ouest il est imposé à la commune soit :

- De recourir à une augmentation du tarif assainissement du m³ d'eau (passage de 1 € à 1,5 €/m³) ;
- D'appliquer un montant forfaitaire sur la consommation d'eau des résidences secondaires desservies par l'assainissement communal (13 € - 15 €).

A ce stade de l'évolution du dossier relatif au remplacement de la station d'épuration prévue sur 3 ans, aucune décision n'est encore prise et il n'est donc pas envisagé de modification du prix du m³ d'eau sur l'exercice 2021.

5) Travaux de l'église de Cassaniouze

Les travaux de la voute de la nef centrale nécessitant le montage d'un échafaudage sont prévus dans le courant du mois de mai prochain, sous réserve que l'entreprise confirme le calendrier proposé.

6) Fresque historique de la crypte de l'église de Saint projet

M. le Maire a organisé en présence de membres de l'association "Les amis de St Projet", une réunion sur site avec les services de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) dont notamment l'archéologue du conservatoire des antiquités et objet d'art du Cantal et l'architecte des bâtiments de France du Cantal (ABF). Plusieurs couches de fresques se superposent. Elles relèvent à premières vues de deux époques distinctes (médiévale et 17^{ème} siècle). En vue de leurs éventuelles conservations il est nécessaire d'initier une étude préliminaire à tous travaux. La DRAC se charge de faire prochainement parvenir à la commune la procédure à suivre.

7) Panneaux photovoltaïques

Profitant de présence à Cassaniouze de l'architecte des bâtiments de France lors de la visite de la Crypte de St Projet, M. le maire a obtenu son avis favorable, sur les deux dossiers qui lui ont été présentés :

- la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture, en amiante, de la salle polyvalente pour laquelle une étude de coût sera réalisée.
- L'apposition de fresques murales sur certains murs du village dont notamment sur le mur faisant face au cimetière à l'entrée nord de Cassaniouze.

8) Réaménagement du plan d'eau et possible détournement du Célé

C'est en présence des services susceptibles d'intervenir sur l'avancement du dossier de réhabilitation du plan d'eau que M. le Maire a réuni le 26 mars dernier, le président, le directeur et un technicien du syndicat mixte Célé-Lot-médian (SmCLM), les représentants de l'Etat (DDT, service de l'environnement), le président de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne ainsi que son directeur et M. J. Piganiol de la Chambre d'agriculture. M. Bouquier, éventuel repreneur du camping, avait également été convié afin qu'il puisse prendre connaissance des dispositions examinées.

Lors de cette réunion, les trois scénarii émis antérieurement ont été révoquées, en vue de retrouver un ruisseau et un étang conformes et reconnus par la législation actuelle.

Il apparaît au vu des débats que le scénario 2 intégrant une dérivation avec conservation du plan d'eau et d'une réserve d'irrigation agricole est le plus en adéquation avec les attentes de la commune. Toutefois il a été souligné que les conditions budgétaires actuelles n'étant pas réunies au plan départemental, il sera souhaitable de solliciter une aide sur fonds d'Etat.

La problématique du détournement du Célé a également été évoquée. Il a été indiqué qu'il n'est pas envisagé à ce stade de l'étude de remettre en question les possibles détournements qui apparaissent très anciens et que par ailleurs les modifications climatiques récentes ont participé également à la diminution du débit du Célé. Il est également rappelé qu'à la "Révolution" les étangs de Cassaniouze allaient jusqu'au croisement de la trappe. Puis progressivement compte tenu de l'assèchement opéré, le lieu a été renommé "le pré des étangs".

Les élus souhaitant avoir une meilleure connaissance de la situation actuelle du plan d'eau et du Célé, une visite sur site est prévue prochainement.

9) Elections régionales et départementales

Compte tenu des contraintes sanitaires, le gouvernement a souhaité reporter les élections aux 20 et 27 juin prochain. Pour tenir le bureau de vote les élus auront une obligation de vaccination ou dépistage récent.

10) Ordures ménagères

Des modifications de collectes et de tri des déchets sont actuellement en débat au sein de la Communauté de Communes. Il apparaît que nous produisons trop de déchets (238 kg/hab au lieu des 160 kg/hab préconisés) et que notre tri est encore trop aléatoire.

Dans le contexte actuel il est donc à prévoir à court terme que nous soyons tous frappés par une double peine :

- a) Obligation d'adapter nos comportements en diminuant de manière drastique nos résidus par la mise en place d'une procédure incitative de facilitation du tri se traduisant sur le terrain par l'implantation de colonnes enterrées "ordures ménagères" dont l'ouverture se fera grâce à un badge personnalisé en vue de quantifier les déchets de chacun. La diminution du volume des déchets permettra ainsi de diminuer le coût actuel du transport de 785 000 €/an réalisé actuellement à raison de 3 à 4 camions par jour vers Montech dans le Tarn et Garonne ;
- b) Augmentations successives de la taxe OM dans le but de faire face aux dépenses croissantes de tri et de transport (15% en 2021 : 195,50 €) et à la mise en place de la nouvelle procédure (communication, achat des colonnes de tri et de nouveaux camions benne-grue).

11) Travaux supplémentaires le bourg RD66

Monsieur le maire informe le conseil que le nouveau montant du fonds de concours à verser pour les travaux Eclairage Public de la rue de Bel Air s'élève à 6 847.73 € soit une augmentation de 300.00 € par rapport au premier dossier.

12) Projet de départ du Kinésithérapeute de Cassaniouze

M. Nouhaud envisage à terme d'intégrer le regroupement médical de Maurs et de Puycapel. Son départ n'interviendrait toutefois pas avant 2022. M. Nouhaud souhaite venir à un prochain conseil municipal pour expliquer son projet de regroupement.

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 23 Heures.

LE MAIRE



LE SECRETAIRE



LES MEMBRES











